

Communiqué de presse

Les atouts du régime agricole reconnu par la Coopérative Dauphinoise

Vienne, le 11 juillet 2018

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) a accompagné la Coopérative Dauphinoise, qui a fait le choix emblématique de restructurer son pôle « grand public » en rattachant tous les collaborateurs concernés à une seule structure, la société Alpha, relevant du régime agricole. Une opération menée avec succès, dans la continuité des droits sociaux des salariés.

LES ATOUTS DE LA MSA APPRECIÉS PAR LA COOPÉRATIVE DAUPHINOISE

A compter du 1^{er} juillet 2018, les activités du Pôle Grand Public de la Coopérative Dauphinoise sont portées par une seule société au lieu de 5 auparavant. Ce choix fait suite à un travail réalisé sur la simplification juridique du Groupe.

Le Groupe Dauphinoise, de par ses activités agricoles qui sont son fondement, ayant déjà 750 salariés (12 sociétés) rattachés au régime agricole, il est apparu opportun de poursuivre ce rattachement pour les 218 collaborateurs affiliés jusqu'à présent au régime général.

Pour le Groupe Dauphinoise et ses collaborateurs, ce choix revêt plusieurs avantages :

- guichet unique et donc simplification des démarches en matière d'assurance maladie / médecine du travail / caisse d'allocations familiales
- engagement des équipes de la MSA : interlocuteurs dédiés, suivi personnalisé des dossiers
- outils informatiques performants : EDI - DSN
- collaboration des différentes caisses MSA entre elles : gestion en mode projet avec un interlocuteur dédié qui démultiplie sur les autres caisses départementales
- conseil et suivi de qualité en matière de médecine du travail / conseillers préventions santé (CHSCT)

UN ACCOMPAGNEMENT SUR L'ENSEMBLE DU BOUQUET DE SERVICES MSA EN PROTECTION SOCIALE

Interlocuteur unique de ses adhérents (les exploitants, les entreprises, les retraités, les salariés agricoles et leurs familles), la MSA assure, pour eux, toute la protection sociale. Cette spécificité du régime agricole a permis à la MSA d'apporter un accompagnement de la Coopérative Dauphinoise sur tous ces aspects. D'une part, pour l'affiliation des nouveaux établissements : n°SIRET (en cours), rattachement des salariés, visites médicales. D'autre part, pour l'entrée au régime agricole des salariés concernés, dans la continuité de leurs droits : remboursements santé, prestations familiales (en cours), futures demandes de retraite. Tout au long du mois de juin, les équipes de la MSA Alpes du Nord ont fait des points réguliers avec celles de la Coopérative Dauphinoise, ainsi qu'avec les quatre autres MSA impactées (Bourgogne, Franche-Comté, Ain-Rhône et Ardèche Drôme Loire), afin d'apporter des conseils personnalisés et de répondre à toutes les questions, que ce soit celles de l'entreprise ou celles de ses salariés. En complément, des rendez-vous avec des conseillers MSA seront proposés aux salariés relevant de la MSA Alpes du Nord, s'ils le souhaitent, afin de faire un tour d'horizon de leurs droits en matière de protection sociale, au regard de leur situation personnelle.

Contact presse :

Samlane Vongprasith - Responsable Communication - MSA Alpes du Nord
04 79 62 87 06 - 07 61 81 04 41 - communication@alpesdunord.msa.fr

Communiqué de presse

Les atouts du régime agricole reconnu par la Coopérative Dauphinoise

Vienne, le 11 juillet 2018

FABIEN CHAMPARNAUD, NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE LA MSA ALPES DU NORD



Après avoir effectué ses études dans la région Rhône-Alpes à Grenoble puis Saint-Etienne, Fabien Champarnaud a exclusivement exercé son activité dans le régime général de la Sécurité sociale : dans la branche Famille en Haute-Savoie et dans les Alpes Maritimes ; dans la branche Retraite et Accidents du travail dans le Limousin.

Attiré par la variété des activités, l'innovation sociale et la performance des organisations, il a rejoint la MSA le 1^{er} mai 2018, une entreprise moderne et dynamique, actrice du monde agricole et ancrée au cœur des territoires.

Un entreprise porteuse de valeurs...

- démocratie de proximité
- solidarité sur les territoires
- responsabilité sociale et sociétale

... et d'une méthode : le guichet unique d'un bouquet de services.

La MSA est le seul régime de protection sociale qui regroupe en son sein, à la fois la couverture de tous les risques et le dispositif de financement de cette protection.

En tant qu'interlocuteur des entreprises adhérentes, la MSA assure la coordination des différents dispositifs, allant du socle réglementaire à l'offre de service sur les territoires.

LA MSA ALPES DU NORD EN CHIFFRES CLES (2017)

- 380 salariés et 619 élus au service de 157 000 adhérents
- 77 900 personnes protégées en maladie
- 98 900 retraités
- 8 350 familles allocataires et 10 000 enfants à charge
- 4 000 employeurs, 34 150 salariés et 12 100 exploitants agricoles

Jean-Jacques Exertier, Président

Thierry Girard, 1^{er} Vice-Président

Fabien Champarnaud, Directeur Général

Contact presse :

Samlane Vongprasith - Responsable Communication - MSA Alpes du Nord
04 79 62 87 06 – 07 61 81 04 41 – communication@alpesdunord.msa.fr